

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.187.B

**Acquisition d'un
porteur remorqueur
26 T équipé d'une
grue fixe sur châssis,
d'un bras hydraulique
et d'une remorque
porte caisson –
4 lots : appel d'offres
ouvert**

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2013**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.12.187.B**

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE - MARCHÉS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

ACQUISITION D'UN PORTEUR REMORQUEUR 26 T EQUIPE D'UNE GRUE FIXE SUR CHASSIS, D'UN BRAS HYDRAULIQUE ET D'UNE REMORQUE PORTE CAISSON - 4 LOTS : APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre du renouvellement continu du parc des véhicules des déchets ménagers, il est nécessaire d'acquérir un porteur remorqueur équipé d'une grue. La satisfaction de ce besoin nécessite le lancement d'un marché.

Chaque lot décrit ci-après fera l'objet d'un marché séparé.

Lot 1 : châssis cabine

- Châssis de 26 tonnes de PTAC type routier – porteur remorqueur 44 tonnes,
- Puissance : 450 CV environ,
- Empattement compatible avec la grue fixe sur le châssis plus bras de levage hydraulique pour caissons type polybenne,
- La longueur des bennes à charger varie entre 5,00 m et 6,40 m,
- Crochet d'attelage remorquage,
- Traverse arrière renforcée pour crochet d'attelage,
- Essieu arrière directeur et relevable.

Lot 2 : système de levage hydraulique à bras pour caisson type polybenne

- Puissance : de 18 à 20 tonnes,
- L'appareil devra prendre des bennes dont les crochets d'attelage sont à des hauteurs différentes mais conformes à la norme NF1708,
- La longueur des bennes à charger varie de 5,00m à 6,40m,
- L'appareil devra comporter des verrouillages hydrauliques latéraux AV et AR,
- La potence sera coulissante et articulée,
- Crochet d'attelage pour remorque diamètre 50 mm,
- Axe pneumatique type MG.

Lot 3 : Grue

La grue sera fixe sur le châssis placé entre la cabine et le système de levage hydraulique à bras,

- Puissance de la grue : 1 700 Kg à 8 m,
- Grue à 3 extensions minimum,
- Grue équipée de son crochet repliable derrière la cabine,
- 2 alimentations en bout de flèche pour Rotator.

Lot 4 : remorque porte caisson basculante

- Remorque PTC 24 tonnes basculante pour le transport de caisson mobile à rouleaux,
- Basculement hydraulique énergie fournie par le camion,
- Longueur de la piste 6,50 m environ,
- Le chargement s'effectue par l'avant,
- Le verrouillage du caisson sera effectué par 4 verrouillages latéraux hydrauliques.

.../...

Le montant estimatif pour ces acquisitions est de :

- Lot 1 : 96 000 € HT,
- Lot 2 : 31 000 € HT,
- Lot 3 : 59 000 € HT,
- Lot 4 : 37 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre est l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 19 novembre 2013,

Sous réserve des disponibilités budgétaires pour 2014, à vérifier au vote du budget primitif 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appels d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une éventuelle résiliation ou à un avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe déchets ménagers – article 2182 – fonction 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 décembre 2013	<u>Affiché le :</u> 09 décembre 2013